

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2012

ENCADREMENT DES GRANDS PASSAGES ET ÉVACUATION FORCÉE - (N° 330)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Quentin

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« État, »

insérer le mot :

« à ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la première occurrence du mot :

« ou »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.